AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BORDEAUX (Tél. 92.26.94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE-MARITIME, CHARENTE)

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues - CENON (Gde)
C. C. P. BORDEAUX 6707-65

Bulletin N° I - Octobre 1960

A NOS LECTEURS

Le présent Bulletin inaugure une nouvelle présentation des documents fournis régulièrement à ses abonnés par la Station d'Avertissements Agricoles. Chaque mois, sera publié un Bulletin portant la date de ce mois, et numéroté à partir du N° I d'octobre 1960. Ce Bulletin contiendra des chroniques et des informations de caractère général, suivies d'avis de traitements intéressant la période allant jusqu'à la publication du Bulletin suivant. Lorsqu'au cours de cette période, les circonstances rendront indispensable et urgente la publication de nouveaux avis, ceux-ci feront l'objet de suppléments au dernier Bulletin publié. Ces suppléments, qui pourront également contenir des informations de caractère général, seront numérotés par référence au Bulletin mensuel. (Exemple : Supplément N° 2 au Bulletin N° 9 de juin 1961).

Le Bulletin pourra paraître sans supplément pendant la période d'arrêt de la végétation, avec un ou deux suppléments au printemps et en été. Au total, vous recevrez annuellement les vingt-quatre envois correspondant à la périodicité de cette nouvelle présentation.

LIMITES et INCONVENIENTS

des

" CALENDRIERS DE TRAITEMENTS "

On peut se demander quels risques court un agriculteur ou un arboriculteur qui ignore les Stations d'Avertissements Agricoles, ou croit pouvoir se passer de leurs conseils. Nous ne parlons pas, bien entendu, de ceux, de plus en plus rares, qui prétendraient cultiver et récolter en négligeant totalement les problèmes phytosanitaires, ils sauraient bien vite ce qui leur en coûterait. Mais beaucoup pensent encore qu'il leur suffit de s'en remettre à ces " calendriers de traitements " aussi commodes à consulter que l'est l'almanach des Postes et Télégraphes si l'on veut savoir quel dimanche d'avril tombera Pâques ou quel jour de la semaine devra se fêter tel anniversaire.

En vérité ces calendriers de traitements et autres méthodes dites " d'assurance ", dont il convient de mesurer les limites, ne vont pas sans graves inconvénients. Les plus sérieuses de ces méthodes ne peuvent être fondées, en effet, que sur trois facteurs :

P1

.../...

les stades végétatifs de la plante à protéger; l'évolution de cette plante et celle de l'insecte ou de la maladie à combattre, l'une et l'autre, établies d'après une analyse statistique des années antérieures; la durée d'efficacité du produit préconisé.

On peut penser qu'une telle méthode aurait pour avantage de permettre aux agriculteurs d'établir un plan de travail assez longtemps à l'avance. En fait les travaux des champs, quels qu'ils soient, sont essentiellement réglés par les conditions météorologiques et ne dépendent pas strictement d'un " calendrier ". De plus, on comprend aisément que l'efficacité des méthodes de traitements fondées sur les trois facteurs indiqués précédemment, sera plus ou moins grande selon que les conditions particulières de l'année en cours se rapprocheront ou s'éloigneront des normes d'une année "moyenne".

Or, on ne le sait que trop, sous notre climat, les conditions météorologiques de chaque saison (pluviosité, humidité, sécheresse, ensoleillement, vents...) dont dépend à la fois l'évolution des plantes, l'évolution de leurs ennemis, les possibilités pratiques et la durée d'efficacité des traitements antiparasitaires, peuvent varier considérablement par rapport aux données moyennes basées sur les statistiques des trente ou cinquante années précédentes. En outre, la durée d'efficacité d'un produit constitue parfois une garantie illusoire, si l'on a affaire à des plantes dont l'évolution et les transformations sont assez rapides (par exemple croissance rapide du feuillage après un traitement).

Enfin, la plupart des ennemis des cultures sont loin de connaître un rythme régulier dans leurs manifestations à l'égard des plantes auxquelles ils s'attaquent; de courtes phases très dangereuses peuvent alterner avec des paliers assez calmes.

Les techniques dites d'assurance et les calendriers de traitements établis plusieurs mois à l'avance peuvent donc faire courir au producteur plusieurs risques : trop traiter en périodes peu dangereuses (traitements inutiles); ne pas assez traiter en périodes critiques (traitements insuffisants); traiter avec un certain décalage sur l'évolution d'un ennemi des cultures ou de sa plante-hôte (traitements à contre-temps). Un traitement exécuté à contre-temps peut avoir non seulement l'inconvénient d'être inefficace à l'égard d'un insecte ou d'une maladie, mais celui d'être nuisible à la plante que l'on désire protéger. Lorsque l'un ou l'autre de ces divers risques se matérialisent, l'un n'excluant d'ailleurs pas les autres, les conséquences peuvent être désastreuses. Elles sont pour le moins toujours fâcheuses, car elles se traduisent toujours par des pertes de temps et d'argent.

Le succès de la lutte antiparasitaire dépend étroitement de son adaptation constante, disons quotidienne, aux données biologiques, phénologiques et climatiques de la région où cette lutte est conduite. L'étude de ces données ne pourrait être faite par un agriculteur isolé, si compétent et si bien équipé qu'il soit. Elle exige en effet un laboratoire, des spécialistes, le rassemblement et le dépouillement de nombreuses observations. C'est ce travail de synthèse, d'analyse et de prévisions qui a justifié l'organisation et l'équipement des Stations d'Avertissements Agricoles.

Les avis donnés aux agriculteurs et aux arboriculteurs par les Stations d'Avertissements Agricoles sont-ils pour autant infaillibles? Par ailleurs, les agriculteurs abonnés aux Stations peuvent-ils interprêter ou adapter les avis qu'ils reçoivent, établis pour une région assez large, à leur cas particulier? Ce sont les questions que se posent sans doute parfois la plupart de nos lecteurs et auxquelles nous nous efforcerons de répondre dans une prochaine chronique.

L. BOUYX

D E S I N F E C T I O N des S E M E N C E S de C E R E A L E S

La désinfection des semences de Céréales diffère selon les maladies à combattre :

1º) Carie du Blé - Charbon de l'Avoine - Charbon couvert de l'Orge - Helminthosporiose de l'Orge :

Le traitement peut être fait :

par Trempage : On aura soin pendant le traitement d'éliminer les graines qui surnagent. Les semailles devront être effectuées dans les 24 heures.

par Poudrage humide ou Poudrage sec : A l'aide d'un mélangeur.

On pourra utiliser les produits suivants :

a) Contre la Carie du Blé :

- Bouillie bordelaise à 1,5% pendant 1 heure.
- Sels de cuivre (Oxychlorure, Chlorure, Oxydes, Oxinate).
- Formol du commerce : 1/4 de litre par 100 litres d'eau (On recouvre ensuite les grains traités avec des sacs).
- Spécialités Organo-mercuriques.
- Hexachlorobenzène.
- Pentachloronitrobenzène.

b) Contre le Charbon de l'Avoine et le Charbon couvert de l'Orge:

- Formol.
- Spécialités Organo-mercuriques.

c) Contre l'Helminthosporiose de l'Orge :

- Spécialités Organo-mercuriques.

2º) Charbon du blé et Charbon nu de l'Orge : Pour ces deux maladies, seule l'action de la Chaleur est efficace. La méthode suivante est très délicate à employer:

a) Trempage dans l'eau à 45º pendant 10 minutes.

b) Trempage et brassage dans l'eau à 50-53º pendant 10 minutes.

Sous peine de nuire à la faculté germinative, il ne faut pas dépasser les températures de 53º pour le blé et de 51º pour l'orge.

Pour le blé on peut opérer un unique trempage dans l'eau à 45º durant 4 à 5 heures.

Dans tous les cas, il faut procèder à un dernier trempage dans l'eau froide et il est indispensable d'assurer le séchage rapide des grains.

3º) Septorioses et Fusarioses : Contre ces maladies transmises par les semsnces on peut utiliser :

- Sels de Cuivre.
- Spécialités Organo-mercuriques.
- Oxinate de Cuivre.
- Formol.
- Thirame.
- Dérivés quinoniques.

P2

.../...

4º) Charbon du maïs : La désinfection des semences n'est qu'une mesure partielle, la contamination se faisant le plus souvent par le sol. On brûlera les parties atteintes avant leur maturation et on ne transportera pas dans les champs des débris de plantes malades.

Préservation contre les ravageurs des semailles : On peut trouver dans le commerce des spécialités assurant à la fois la désinfection des semences contre les maladies et leur protection contre les larves souterraines (Vers blancs et Taupins). Certaines de ces spécialités contiennent également un produit répulsif vis-à-vis des Corbeaux.

Note importante : Les Spécialités Organo-mercuriques sont très toxiques. Il convient de prendre les précautions indiquées par les fabricants sur les emballages. Entre autre ne pas respirer les poussières et éviter le stockage des semences ainsi traitées. Ces semences doivent être également bien séchées, afin de ne pas nuire à leur faculté germinative.

x

x x

C O N S E R V A T I O N
des
P O M M E S de T E R R E

Pour assurer une bonne conservation des pommes de terre, il est indispensable de prendre les précautions suivantes :

1º) On ne stockera que des tubercules bien ressuyés après l'arrachage et soigneusement triés pour éliminer ceux qui sont blessés ou tachés.

2º) Le local d'entrepôt sera obscur et l'aération devra en être possible lorsque le temps le permettra. La température idéale en sera de 4º à 5º. On évitera le gel aussi bien que les températures élevées.

3º) Le stockage s'effectuera en couches d'au plus 50 cm. d'épaisseur et on aménagera dans les tas, des cheminées d'aération.

4º) Un éventuel excès d'humidité sera combattu par un poudrage à la chaux.

5º) Pour empêcher le développement des germes, mais non pas sur les tubercules destinés à la semence, on pourra utiliser une spécialité commerciale à base d'hormones.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Le Directeur-gérant: L. BOUYX